



COG Etat-CNAF 2018-2022 : Un échange constructif avec la CNAF qui doit maintenant se traduire dans les faits

L'ouverture des négociations de la COG Etat-Cnaf pour la période 2018-2022 a fait naître la crainte d'une baisse des financements de la CNAF dédiés à l'aide à domicile aux familles. Ainsi, les quatre fédérations de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile, se sont mobilisées pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de cette baisse pour les 70.000 familles accompagnées quotidiennement à leur domicile.

A leur demande, elles ont été reçues le 27 juin dernier, par Madame Sancerni et Monsieur Mazauric, respectivement Présidente et Directeur général de la CNAF. Les échanges fructueux au cours de cet entretien ont permis aux fédérations de présenter le rôle essentiel que jouent les SAAD Familles auprès des familles confrontées à des difficultés de vie, notamment dans la prévention des conséquences au sein des familles de pathologies comme la dépression du post-partum qui touche 10 à 15% des mères¹ ou encore pour permettre du « répit » aux parents d'enfants en situation de handicap.

Afin de maintenir dans des conditions optimales ce dispositif essentiel pour le soutien à la parentalité, elles ont renouvelé leur demande d'inscrire l'activité d'aide à domicile dans le taux d'évolution du Fonds National d'Action Sociale de 2% par an. Taux pertinent à condition que les CAF contribuent, de leur côté, sur leurs fonds locaux dans le financement de l'aide à domicile.

Enfin, la discussion a permis de mettre en lumière un certain nombre de freins sur l'accès aux droits du fait de la complexité des critères nationaux fixés par la CNAF ou encore l'inadéquation des barèmes générant des restes à charge significatifs pour des familles aux revenus modestes.

La CNAF ayant annoncé que rien n'était figé concernant l'aide à domicile, les fédérations ont le sentiment d'avoir été entendues et elles espèrent que la décision finale sera fidèle aux échanges. Elles restent mobilisées pour poursuivre les travaux initiés avec la CNAF et inscrire pleinement l'aide à domicile aux familles dans les dispositifs de soutien à la parentalité, priorité de la branche famille, au même titre que d'autres actions.

Contacts presse :

- Adessadomicile : David Zeisler - d.zeisler@adessadomicile.org - 01 40 84 68 79
- ADMR : Florent Lebaigue – flebaigue@un.admr.org - 01 44 65 55 42
- FNAAFP/CSF : Jean-Laurent Clochard - jllochard@fnaafp.org - 01 44 89 86 86
- UNA : Manon Daffara – m.daffara@una.fr - 01 49 23 71 54

¹ Sources Santé Publique France mai 2010,
<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1310-3p.pdf>